

Groupe de travail " HANDICAP" du 31 mai 2017

Convention BERCY-FIPHFP 2017/2019 :

Des améliorations actées, les moyens doivent suivre !

Suite à la réunion du 28 avril dernier, ce groupe de travail a permis au Ministère de présenter aux Fédérations sa nouvelle version de Convention 2017/2019, transmise le 5 mai dernier au FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) que son Comité national du 27 juin prochain, sera chargé de valider.

FO Finances a ainsi pu constater que cette version tenait compte de ses amendements, tant sur la forme que sur le fond. En effet, des éléments ont été modifiés, rajoutés ou bien étoffés.

Il en est ainsi de l'abandon de la forme « questions-réponses » du document, canevas-type peu adapté à notre Ministère, au profit d'un plan plus clair et plus structuré. Tout comme le nouveau libellé de la Convention, « plan d'action triennal pour le recrutement, l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap » qui se substitue au simple « plan d'action » initial, ce qui correspond mieux aux actions et objectifs des Ministères de Bercy en la matière.

Des éléments indispensables permettant d'améliorer la Convention ont été rajoutés reprenant l'essentiel des amendements de **FO Finances** :

- le rappel de l'importance des groupes de travail directionnels dans la mise en œuvre de la politique ministérielle du handicap ;
- des tableaux chiffrés relatifs aux effectifs des Ministères Economique et Financier par catégorie, sexe et par Direction Générale ainsi que des tableaux de recrutement d'agents BOE (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi)

- de 2014 à 2016, par Direction Générale ;
- le rappel des actions des Directions : DGFIP ; DGDDI ; INSEE et Secrétariat Général ;
- le tableau du bilan des aides gérées par la CRIPH (Cellule de Recrutement et d'Insertion des Personnes Handicapées) ;
- la décision des Ministères de créer un réseau inter-directionnel de « correspondants accessibilité numérique » ;
- l'engagement de présenter la Convention aux différentes instances : CTM ; CHSCT-M et groupes de travail directionnels ;
- des éléments relatifs à l'aide à la préparation aux concours et à la scolarité des agents en situation de handicap mais encore insuffisamment développé pour **FO Finances** ;
- la mise en valeur du rôle et des compétences des 200 « correspondants handicap », dont la lettre de mission sera annexée à la Convention ;
- le rôle d'expertise des SAMETH (Services d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés) ;
- un développement plus précis de la partie consacrée aux ESAT (Etablissements et Services d'Aides par le Travail) et à leur activité à Bercy ;
- un rappel des actions menées par l'action sociale : prêt d'adaptation des logements et aides pour faciliter le départ en vacances dans le cadre des SRIAS ;
- des précisions concernant les diverses actions de communication réalisées et pérennisées :

- * Réunion Handi Pacte sur le télétravail et le recrutement,
- * Forum pour l'emploi et salon du handicap,
- * Participation de la CRIPH au séminaire des Médecins de Prévention,
- * Action de prévention avec la mutuelle MGEFI sur le thème de l'audition,
- * Accueil dans les écoles de formation (Noisy et Noisiel) et insertion du handicap dans le module CMFI pour les nouveaux arrivants.

L'accessibilité numérique est un objectif majeur de la Convention. L'objectif est de renforcer la sensibilisation des acteurs informatiques aux enjeux numériques. L'IGPDE en liaison avec la CRIPH vont aborder plus systématiquement l'accessibilité dans le cadre des formations sur la réalisation de sites web.

Courant 2018, une formation destinée aux développeurs informatiques sera proposée, certains en ont bénéficié cette année. Enfin, l'IGPDE intégrera l'accessibilité à certaines formations bureautiques, destinées à l'ensemble des agents des Ministères de Bercy.

Même si cette Convention n'est pas encore à la hauteur de toutes nos demandes, FO Finances est favorable à son adoption par le FIPHFP pour que vive la politique ministérielle du handicap à Bercy au bénéfice des agents en situation de handicap. Pour FO Finances il ne s'agit en aucun cas d'un blanc-seing.

- **FO Finances** continuera le combat pour qu'aucune aide ne soit diminuée ou remise

en cause, pour que les locaux soient accessibles, pour que les chefs de service et les agents bénéficient de formation ;

- **FO Finances** regrette que le recrutement par concours soit marginal et que la voie contractuelle du recrutement soit prépondérante.
- Pour **FO Finances**, le manque de Médecins de Prévention, les réductions de crédits, les restructurations incessantes, sont un obstacle pour faire vivre une véritable politique ministérielle volontariste en faveur des personnels en situation de handicap.
- **FO Finances** a réitéré sa demande de mise en œuvre effective de l'étude concernant les potentielles discriminations dans le déroulement de carrière des agents en situation de handicap. **FO Finances** a rappelé que cette étude qui devait être réalisée fin 2010 puis reportée à 2013, n'a jamais vu le jour ! Nous en sommes encore à la méthodologie : pour FO Finances il est largement temps d'avancer sur le sujet !

FO Finances a tenu à faire part de son refus de travailler dans l'urgence, tel a été le cas sur ce dossier !, et a demandé des réunions beaucoup plus en amont afin d'avoir le temps nécessaire pour étudier les dossiers dans l'intérêt des agents. Cette méthode de travail a été actée et le Secrétariat Général s'est engagé à organiser des groupes de travail thématiques.

FO Finances en attend des engagements et des mises en œuvre concrètes pour le recrutement, l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap.

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
DE LA FEDERATION SUR :
<http://www.financesfo.fr/>